

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 17/06/2025****Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (11) : Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire

Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA, Adjoints au Maire,
Joseph CARNEMOLLA, Christine CARRERA, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN,
Jean-Baptiste MEYER, Thomas MAUVAIS, Alexandra STEMMEIN, conseillers municipaux.

Ont donné procuration (4) : Laetitia ORTSCHITT, qui a donné procuration à Jean-Marc GINDER.
Stéphane ESSLINGER, qui a donné procuration à Arnaud FLANDRE. Myriam WENDLING, qui a
donné procuration à Carole TALLEUX. Sandrine SCHNEIDER, qui a donné procuration à Christine
CARRERA.

**En application de l'article L.2121-15 du CGCT, Didier KERN, conseiller municipal, est
désigné secrétaire de séance, assisté de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.**

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal du 18 mars 2025 et du 22 avril 2025.
2. Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.
3. Annulation de la délibération n°10 du 18/03/2025 : délégation au Maire pour les dépenses d'aide sociale et secours d'urgence.
4. Convention de mutualisation : plaque vibrante.
5. Créances irrécouvrables : admissions en non-valeur.
6. Subvention exceptionnelle dans le cadre du Challenge Mobilité m2A.
7. Approbation de l'avant-projet pour le déplacement du Monuments aux morts et le réaménagement de la Place des Anciens Combattants et des Malgré Nous.
8. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
9. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
10. Divers.



1. Approbation du comptes rendus des réunions du Conseil Municipal du 18 mars 2025 et du 22 avril 2025.

Les comptes-rendus des séances du 18 mars 2025 et du 22 avril 2025 n'appelant pas d'observation sont approuvés à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Délibération portant suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu la délibération en date du 11/07/2017 portant création de l'emploi permanent de d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Vu l'avis du comité technique en date du 05/06/2025 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression de l'emploi permanent d'agent d'accueil du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35,00/35^{èmes}), compte tenu du départ à la retraite de l'agent qui occupait ce poste et de la création du poste équivalent par délibération du conseil Municipal du pour faciliter le recouvrement entre deux agents ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 01/07/2025, l'emploi permanent d'agent d'accueil relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35,00/35^{èmes}), est supprimé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

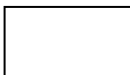
- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

3. Annulation de la délibération n°10 du 18/03/2025 : délégation au Maire pour les dépenses d'aide sociale et secours d'urgence.

La Préfecture a contesté la légalité de la délibération n°10 de la séance du 18/03/2025 où le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour l'aide sociale au motif qu'elle n'est pas prévue à l'article L 2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- **ANNULE** la délibération point n°10 de l'ordre du jour de la séance du 18/03/2025
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tout document afférent.

4. Convention plaque vibrante.

La Commune a fait l'acquisition d'une plaque vibrante. Lors de la réunion annuelle sur la mutualisation entre les services des 6 communes de l'ex-CCPFRS (nacelle, équipements d'entretien espaces verts, personnel ...), les 5 autres communes ont manifesté leur intérêt également. Un projet de convention de l'équipement, sur la même base que la nacelle mutualisée a été élaboré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Armand HEITZ) :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation de la plaque vibrante.
- **CHARGE** Madame le Maire de la signature de la convention et de tout document afférent.

5. Créances irrécouvrables : admissions en non-valeur.

Le Service de Gestion Comptable a transmis une liste de créances irrécouvrables.

Ces créances demeurant irrécouvrables après la mise en œuvre par le Service de Gestion Comptable de la phase amiable et de la phase de recouvrement forcé, il convient d'admettre ces créances en non-valeur.

Au titre de 2025, il convient de prendre en charge les admissions en non-valeur des créances ouvertes sur les exercices 2016 à 2020 comme suit :

Exercice	Réf	Débiteur	Reste dû
2021	56004000233	Air Liquide	8,38 €
2022	6722080033	Air Liquide	8,94 €
2022	6722080133	Air Liquide	8,94 €
2022	6693030533	AZ Imprimerie	1 731,84 €
2021	5969240933	GEO PRISME PRESSE	32,90 €
TOTAL			1 791,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ainsi que leurs imputations,
- **CHARGE** Mme le Maire de l'exécution de la délibération et de la signature de tout document afférent.

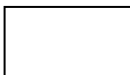
6. Subvention exceptionnelle dans le cadre du Challenge Mobilité m2A.

Petit-Landau a décidé, comme les années précédentes, de s'associer au Challenge Mobilité proposé par m2A pour promouvoir les déplacements

Ainsi, comme les années précédentes, les déplacements à pied, en vélo ou en trottinette effectués par les élèves des écoles et, nouveauté cette année, les usagers du multi accueil, ont été comptabilisés.

Ainsi, 47 trajets au multi accueil, 140 trajets à la maternelle et 332 à l'élémentaire ont été répertoriés. Soit 519 trajets au total.

Cette année, c'est l'association WAKAMOUN qui a été retenue. Cette association, dont le siège est à Mulhouse propose aux jeunes de s'engager dans des projets solidaires et citoyens autour de nous, et plus loin à l'étranger (projets internationaux, des camps-chantiers solidaires et des échanges interculturels européens, notamment dans un cadre ERASMUS+.



Mme le Maire propose donc de verser un montant total de 519 € à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de 519 € à l'association « WAKAMOUN »,
- **CHARGE** Mme le Maire du versement de la subvention et de la signature de tout document afférant.

7. Approbation de l'avant-projet définitif pour projet de déplacement du Monuments aux morts et le réaménagement de la Place des Anciens Combattants et des Malgré Nous.

Madame le Maire informe que le bureau d'étude en charge du projet de déplacement du Monuments aux morts eu le réaménagement de la Place des Anciens Combattants et des Malgré Nous en collaboration avec les Adjointes au Maire, l'avant-projet définitif présenté au Conseil Municipal. La consultation des entreprises pour le terrassement et les espaces verts sera lancée dès que possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif présenté pour le projet de déplacement du Monuments aux morts et le réaménagement de la Place des Anciens Combattants et des Malgré Nous.
- **CHARGE** Madame le Maire de solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau, du SIVOM de la Région Mulhousienne et de tout autre organisme,
- **CHARGE** Madame le Maire de la signature de tout document afférent.

8. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

Remplacement d'un volet roulant à l'école maternelle, CREA FERME, 1 300,80 €.

Achat de jeux, une assise mobile et pouf rond pour l'école élémentaire, MANUTAN, 232,39 €.

Achat de tables de tir pour le feu d'artifice, PREVOT, 3 413,63 €.

Installation d'un Nid de cigogne aux abords de la STEP, VALMONT, 4 144,80 €.

Achat de nouveaux vêtements pour les Sapeurs-Pompiers, COLLINET, 756,78 €.

Achat d'un portique pour accès limitatif à l'entrée du parking du stade, INOTECHNA, 2 820,90 €.

Achat d'une vitrine d'affichage pour le city stade, INOTECHNA, 738,84 €.

Achat de nouveaux buts pour le terrain entrée ouest, filets de basket anti vandalisme et filets de but pour les terrains du stade, CASAL SPORT, 2 415,94 €

Achat d'une plaque vibrante, ALTODIS TP, 1 860 €.

Achat feu d'artifice pour soirée tricolore du 13 juillet, AM Pyrotechnie, 3 700 €.

9. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.

Mme le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Me KLEIN, notaire à Sierentz, Cua maison 9 rue du Rhin.

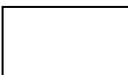
Me KLEIN, notaire à Sierentz, CUa maison 2 rue Saint Martin.

Certificat d'urbanisme :

Me KLEIN, notaire à Sierentz, Cua maison 9 rue du Rhin.

Me KLEIN, notaire à Sierentz, CUa maison 2 rue Saint Martin.

Déclaration préalable de travaux :



KARLE Christine, 2 rue des Pyrénées, abri de jardin.

MENWEG Adrien, 3 rue des Pyrénées, piscine.

RICHARD Joël, 3 rue Saint Martin, fenêtre de toit.

FLANDRE Raphaël, 1 chemin du Blauen, piscine.

Commune de Petit-Landau, école élémentaire Victor Hugo, pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

HAAS Thierry, 12 rue de l'école, clôture.

RIEDLINGER Gilles, 19 rue du Rhin, clôture + aménagement cour.

MEYER Cyril, 6 rue du Moulin, remplacement fenêtres + tuiles, mise en place chien assis.

MULLER Frédéric, 8 rue de Bretagne, pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

HERRMANN Matthieu, 6 place Rapp, pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

HERRMANN Matthieu, bâtiment en zone agricole (bannholzle), pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

REVOLT SAS, 6 rue de Normandie, pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

MEYER Cyril, 6 rue du Moulin, pose d'un portail.

Permis de construire :

FERREIRA Martine, route de Habsheim, hangar agricole avec couverture de panneaux photovoltaïques.

10. Divers.

Une réunion publique dans le cadre de la mise en compatibilité du PU de Petit-Landau (projet Microsoft) aura lieu le jeudi 26 juin à 19h30 à la salle polyvalente. Jean Baptiste MEYER demande s'il y a eu des avancées significatives depuis la première présentation aux conseil municipaux et aux habitants des trois communes (Hombourg, Niffer & Petit-Landau). Madame le Maire informe que l'étude de bruit, et l'étude sur le dôme de chaleur ont été menées. Des plans de façades seront présentés.

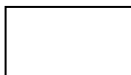
Petit-Landau et Niffer sont officiellement membres de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB). Cette structure a pour but de renforcer la coopération entre les villes, communes, établissements de coopération intercommunale et collectivités territoriales de l'agglomération trinationale de Bâle, en particulier pour promouvoir des projets bi- et tri-nationaux et des initiatives d'intérêts communs. L'ETB pourra assister la Commune pour le projet de passerelle transfrontalière piéton/cycliste entre Petit-Landau et Bad Bellingen.

Un Conseil d'école extraordinaire suite à l'évaluation des écoles de Niffer, Hombourg et Petit-Landau se tiendra jeudi 19 juin à 17h. La présence des trois maires est souhaitée par l'Education Nationale.

Jean Baptiste MEYER pose la question de la présence du dispositif de comptage rue Séger. Madame le Maire informe qu'il a été mis en place par la CEA, gestionnaire de la voirie qui réalise actuellement le comptage sur la RD56l dans votre traverse pour la mise à jour de sa banque de données. Cette intervention sera amenée à être reconduite 2 fois encore d'ici le mois d'octobre ; l'objectif étant de pouvoir disposer d'une carte annuelle et de connaître l'évolution du trafic sur les sections du territoire. Les données permettront également de planifier les travaux de chaussée et disposer d'indicateurs sur les mobilités.

Certains riverains se sont plaints de nuisances sonores liées aux activités au city stade. La Commune est en contact avec ces personnes pour trouver une solution acceptable pour tous.

Alexandre STEMMELIN a constaté, comme beaucoup d'habitants, la présence massive de fourmis dans le village. Elle s'interroge sur le traitement par procédés chimiques, potentiellement nocifs pour d'autres espèces, pas certains habitants.



Les deux bancs réalisés lors de la Journée Citoyenne sont étrangement placés au niveau du stade. La position définitive est à revoir.

Le terrain de basket extérieur fatigue. Une large fissure est notamment signalée. Une réfection complète est à envisager.

Le nombre global de chiens est en augmentation dans le village. Et de déjections canines sur la voie publique. Elle pose la question de la mise en place de cani-crottes. La discussion a déjà eu lieu en Conseil Municipal. Il avait été décidé de ne pas en mettre en place car les sachets sont laissés sur place. Une sensibilisation sera faite via les prochaines communications municipales (Infopop notamment) pour rappeler la législation par rapport au ramassage obligatoire des déjections des chiens sur la voie publique.

Thomas MAUVAIS résume le comité directeur de l'EHPAD de Bantzenheim. Les finances sont globalement saines.

Le financement de l'établissement est assuré à hauteur de 310 000 € par les participations financières des communes. 47 % par les communes de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, 52 % par les communes de m2A, dont 15 000 € pour Petit-Landau.

Les résidents proviennent majoritairement des communes membres. Il n'y a actuellement pas de liste d'attente et le taux de remplissage est de presque 100 %.

Travaux prévus cette année : peinture, clim aménagement terrasse, mise en place de la fibre

Travaux de pose de panneaux photovoltaïques remis en question

La possibilité de relier le bâtiment au réseau de chaleur projeté par la commune de Bantzenheim est à l'étude.

Dans le cadre du projet de déplacement et de réfection du Monument aux Morts, l'entreprise en charge de la remise en état du monument le déposera et l'emmènera pour le restaurer courant de la semaine du 23 juin.

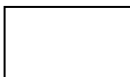
Christian BUTSCHA informe que la réunion de démarrage pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école élémentaire s'est tenue ce jour. La Commune a insisté pour que tous les travaux se fassent pendant les vacances scolaires. Les entreprises s'y sont engagées.

Une étude va être menée pour évaluer le devenir du sol de la salle polyvalente. Une fissure commençant à apparaître. Le bureau d'études CEDER a fait une proposition pour une étude sur la réfection de la dalle, à envisager à moyen terme.

Concernant les travaux de mise en conformité (accessibilité/sécurité) de la Maison Villageoise, une nouvelle estimation des travaux à réaliser à hauteur de 215 000 € HT a été transmise par l'architecte, hors honoraires d'architecte. Alors qu'ils avaient été estimés à 125 000 € HT en mars 2025. Cette somme n'est pas envisageable par rapport au budget communal. La suite des opérations sera décidée en fonction des offres des entreprises (la consultation est ouverte jusqu'au 23 juin).

Suite à la présence de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénatrice, lors de l'inauguration du City Stade, et sur sa proposition, une visite du Sénat est en cours de programmation avec les jeunes de la Commission Jeunes. Elle devrait se dérouler pendant les vacances de la Toussaint 2025.

La séance est levée à 21h30.

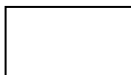


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 17/06/2025**

Ordre du jour :

1. Approbation du comptes rendus des réunions du Conseil Municipal du 18 mars 2025 et du 22 avril 2025.
2. Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.
3. Annulation de la délibération n°10 du 18/03/2025 : délégation au Maire pour les dépenses d'aide sociale et secours d'urgence.
4. Convention de mutualisation : plaque vibrante.
5. Créances irrécouvrables : admissions en non-valeur.
6. Subvention exceptionnelle dans le cadre du Challenge Mobilité m2A.
7. Approbation de l'avant-projet pour le déplacement du Monuments aux morts et le réaménagement de la Place des Anciens Combattants et des Malgré Nous.
8. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
9. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
10. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint	Procuration à Jean-Marc GINDER	
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal	Procuration à Arnaud FLANDRE	
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale	Procuration à Carole TALLEUX	



CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale	Procuration à Christine CARRERA	
CARRERA Christine	Conseillère municipale		
KERN Didier	Conseiller municipal		

